EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation: 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

<u>ABSENTS excusés</u>: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-001: TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT SCOLAIRE -36, rue Pierre Loyau:

- Signature d'un contrat de maitrise d'œuvre avec le cabinet LAAAB,
- Procédure de consultation des entreprises : Marchés à procédure adaptée : 7 lots et signature des documents,
- Demande de subvention au titre des fonds verts au titre des économies d'énergie escomptées.

Monsieur le Maire fait le point du dossier d'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien logement de fonction 36, rue Pierre Loyau :

- Le projet présenté par le cabinet LAAAB déjà approuvé par le Conseil Municipal est finalisé, Le permis de construire est accordé, les travaux peuvent donc débuter.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la signature avec la SELARL LAAAB de SELLES-sur-CHER d'un contrat de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 18.060 € HT,
- Décide de lancer la procédure de consultation : marchés à procédure adaptée et de fixer la date de remise des offres au 26 avril 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure de consultation et à la signature des marchés correspondants, qui seront attribués après décision de la commission d'appel d'offres,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention complémentaire au titre des fonds verts, compte-tenu du gain énergétique attendu de ces travaux d'aménagement.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

<u>ABSENTS excusés</u>: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-002 : TRAVAUX DE VOIRIE rue de la Blatière :

- fin de la 1ère tranche de travaux 2023,
- 2ème tranche de travaux 2024.
- Demande de subvention au titre de la DDSR pour la 2ème tranche de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réseaux eau et assainissement, réalisés par le SIVOM s'achèveront mi-avril. Compte tenu de la gêne occasionnée par ces travaux dans la durée, il est nécessaire d'accélérer la durée de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal valide le planning de réalisation des travaux et les devis correspondants, à savoir que les travaux seraient réalises en deux tranches, et non pas trois.

Les travaux suivants sont donc nécessaires :

- FIN DE LA 1^{ère} Tranche de travaux : assainissement eaux pluviales : HT 24.305,15 € soit 29.166,18 € TTC,
- 2^{ème} TRANCHE de TRAVAUX : jusqu'à la rue du Château d'Eau : 132.953,31 € HT soit 159.543,97 € TTC, soit :
 - Jusqu'à la rue des Cerisiers : 99.977,42 € HT soit 119.972,90 € TTC
 - o EXTENSION jusqu'à la rue du Château d'eau : HT 32.975,89 € soit 39.571,07 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale, pour la 2^{ème} tranche de travaux de la rue de la Blatière, sur la base d'un montant de travaux de 132.953,31 € HT, soit 159.543,97 € TTC.

En ce qui concerne les aménagements de sécurité envisagés (ralentisseurs ou chicanes), il est nécessaire de faire des tests avec des aménagements amovibles, pour tester leur emplacement et leur pertinence et réaliser ensuite les équipements définitifs nécessaires.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-003 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES, à compter du 1er avril 2024 :

Le Conseil Municipal adopte les propositions du groupe de travail constitué de membres du Conseil Municipal et décide d'appliquer les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1er avril 2024 :

Habitants de la Commune (résidence principale ou secondaire)				
Salle carrelée seule				
Sans chauffage Avec chauffage				
<u>1 journée</u>	160€	200€		
Journée supplémentaire	80€	80 €		
Vin d'honneur (mariage, obsèques)	50€ 80€			
Salle carrelée + Salle parquetée				
	Sans chauffage	<u>Avec chauffage</u>		
<u>1 journée</u>	250 €	320€		
Journée supplémentaire	100€	100€		
Personnes domiciliées hors Commune				
Salle carrelée seule				
Sans chauffage Avec chauffa				

<u>1 journée</u>	200€	260 €		
Journée supplémentaire	80€	80 €		
<u>Vin d'honneur (</u> mariage, obsèque) 50 € 80 €				
Salle carrelée + Salle parquetée				
	Sans chauffage Avec chauffage			
<u>1 journée</u>	500 € 600 €			
Journée supplémentaire	100€	100 €		

Associations de Mennetou (1 gratuité/an)

Salle carrelée seule				
Sans chauffage Avec chauffage				
<u>1 journée</u>	100€	140 €		
Journée supplémentaire	80 € 80 €			
<u>Concours de belote</u>	50 €	80 €		
Salle carrelée + Salle parquetée				
	Sans chauffage	Avec chauffage		
<u>1 journée</u>	200 € 300 €			
Journée supplémentaire	100€	100 €		

Associations Hors Commune

Salle carrelée seule				
Sans chauffage Avec chauffage				
<u>1 journée</u>	150€	200 €		
Journée supplémentaire	80€	80 €		
Salle carrelée + Salle parquetée				
	Sans chauffage	Avec chauffage		
<u>1 journée</u>	250 €	350€		
Journée supplémentaire	100€	100€		

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-004: INSCRIPTION DE CREDITS BUDGETAIRES EN SECTION D'INVESTISSEMENT:

Monsieur le Maire explique que certaines dépenses d'investissement nécessitent l'inscription de crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif. Il propose de procéder dès maintenant à des ouvertures de crédits qui seront reprises lors du vote du Budget Primitif, prévu en avril 2024. Les chapitres concernés sont les suivants :

	RESTES A	NOUVEAUX CREDITS :
	REALISER	
DEPENSES		47.000 €
2188 MATERIEL SALLE DES FETES		
- Table Quietalis: 590 €		
- Tables Christin : 816 €		2.000 €
2131 TRAVAUX BATIMENTS		
- SALLE DES FETES	5 464 €	15.000 €
- ECOLE 36 RUE Pierre loyau		
2454		
2151 : travaux de voirie		30.000 €
Pour terminer 1 ^{ère} tranche Blatière		
RECETTES		47.000 €
Subvention Conseil Départemental	24.000 €	
FCTVA (déjà encaissé : 26.400 €		23.000 €

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-005 : conclusion d'un nouveau contrat de location du Bar de la plage :

La Commission bar-plage/camping a procédé à la sélection du nouveau candidat à la reprise du Bar de la Plage (dénommé la Guinguette). Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de location pour les saisons 2024-2025-2026-2027 aux conditions suivantes :

Loyer mensuel de mai à août : 650 € - provision pour charges : 300 €.

Pour les mois d'avril et septembre : location au prorata du nombre de jours d'ouverture.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

<u>DCM 2024-006 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER DE GARDIEN DE CAMPING POUR LA SAISON 2024 :</u>

Le Conseil Municipal programme l'ouverture du Camping Municipal à compter du 17 mai 2024 .

En complément de l'emploi créé en Contrat Unique d'Insertion , Le conseil Municipal décide de créer, comme la saison précédente, un emploi saisonnier d'agent technique de 2ème classe contractuel, à temps non complet, pour la période du 17 mai 2024 au 30 septembre 2024, pour une durée de 75 heures mensuelles, pour assurer les fonctions de gardien camping. L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint technique - échelle C1 – indice brut 367 – majoré : 366, avec une majoration de 2 h par dimanche et jour férié durant la période d'ouverture.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation: 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand -

JAUDOIN Arnaud - COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-007 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VIA LIGERIA :

Le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention avec VIA LIGERIA permettant d'inscrire la Commune de Mennetou sur le tracé de cette voie de passage de pélerins reliant Nantes à Rome (ou une partie du trajet). Cette convention permet à la Commune d'utiliser la signalétique spécifique de ce parcours sur place et dans ses communications, et de faciliter l'accueil des pélerins. Un tampon spécifique sera créé pour apposer sur les carnets des pélerins. En contrepartie une adhésion annuelle de 50 € sera pratiquée.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-008 : DELIBERATION du 18 décembre 2023, relative au versement d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat : complément à la demande de la Sous-Préfecture de ROMORANTIN :

Par courrier du 30 janvier 2024, la Sous-Préfecture de Romorantin relève que le Conseil Municipal n'a pas visé l'avis du CST dans sa délibération. Monsieur le Maire explique que le CST a émis un avis favorable à la mise en place de cette prime applicable à l'ensemble des collectivités du Département concernées, en séance du 7 décembre 2023, et que cet avis général dispense la Commune de consulter le CST.

Par ailleurs, Monsieur le Maire confirme que la délibération du 18 décembre 2023 a été prise à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-009 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2023, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'agent de maîtrise, suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude à cet emploi et sollicité l'avis du CST pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 8 février 2024, Monsieur le Maire propose d'entériner la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe précité.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et arrête comme suit le tableau des effectifs :

-

TABLEAU DES EFFECTIFS A LA DATE DU 21 mars 2024			
Intitulé du poste et durée hebdomadaire	Nombre de postes	observations	
TEMPS COMPLET	7		
Attaché territorial	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		
Agent de maîtrise	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		
Adjoint technique 2ème classe	2		

TEMPS NON COMPLET	4	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe -	1	
29 h hebdo		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe -	1	
30 h hebdo		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe –	1	
29 h hebdo		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe –	1	
10 h hebdo		
EMPLOI CONTRACTUEL	1	
permanents		
Adjoint technique 2 h par jour	1	
de classe		

.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand -

JAUDOIN Arnaud - COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés: BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-010 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ADMETTRE EN NON VALEUR LES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURES OU EGALES à 100 € :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;

Vu le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020, portant délégations du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour constater l'irrécouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'inscrit dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret susvisé prévoit que le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir ne peut être supérieur à 100 €.

Afin de faciliter la gestion administrative, le Conseil municipal :

- consent une délégation à M. le Maire pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 € maximum,
- dit que M. le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public

 dit que les autres dispositions de la délibération du 21 septembre 2020 approuvant la délégation de
pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des
collectivités territoriales sont inchangées.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN

La secrétaire, Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Date de la convocation: 12 mars 2024

 $\frac{\textbf{PRESENTS}}{\textbf{PRESENTS}}: \texttt{MM THORIN Christophe} - \texttt{RENAULT Mireille} - \texttt{JAQUE Eric} - \texttt{LONGEPE Nadia} - \texttt{LOMBARD Patrick} - \texttt{BERGOUGNOUX Jérémie} - \texttt{DA ROCHA Séverine} - \texttt{FRAISSE Pascal} - \texttt{FERRON Bertrand} - \texttt{MAISSE Pascal} - \texttt{MAISSE Pascal}$

JAUDOIN Arnaud - COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) -

DOUCET Ludovic

SECRETAIRE: Mme LONGÉPÉ Nadia

OBJET: QUESTIONS DIVERSES:

- Travaux de réfection de la toiture mairie : les travaux prévus au précédent budget ne pourront être réalisés suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise retenue. Une solution de remplacement a été trouvée, avec un surcoût de 7000 € environ. Les travaux devraient être effectués en avril/mai.
- <u>Sculpture offerte par le Lien Monestois</u>: M. THORIN soumet le projet de sculpture offert par le Lien Monestois, au bord du Canal, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.
- <u>Défense incendie massif Sologne</u>: M. THORIN fait le point des réunions qui se sont tenues à propos des mesures qui vont se mettre en place pour limiter les risques incendie en zone boisée, et notamment la mise en place d'obligations légales de débroussaillement,

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Christophe THORIN